



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## CHRS

Question écrite n° 6049

### Texte de la question

M. Jean-Marie Schleret attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur le financement des centres d'hebergement et de readaptation sociale pour l'exercice 1994. Dans le difficile contexte economique actuel, le nombre et la situation des populations concernees par ces etablissements se sont aggravees. Leur prise en charge en est d'autant plus importante. Elle releve de l'aide sociale de l'Etat depuis les lois de 1946 et 1974. Les arbitrages budgetaires sont officiellement termines et chaque ministere a reçu sa « lettre de cadrage » pour 1994. Le budget des CHRS (2,2 milliards de francs) ne progresserait que de 2 p. 100. Il semblerait meme que la moitie de cette somme doive etre a la charge des departements. Les difficultes financieres des CHRS ont ete deja, a plusieurs reprises, soulignees. Le role indispensable de ces etablissements egalement. Il souhaite donc avoir des informations precises sur le financement des CHRS pour 1994.

### Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Schleret Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6049

**Rubrique :** Centres de conseils et de soins

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 1993, page 3123

**Réponse publiée le :** 25 octobre 1993, page 3654